



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël MONVOISIN, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 octobre 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS membres élus : M. MONVOISIN Joël, Mme JOUANE Françoise, Mme LASCAUX Marie-Denise, M. Jacques FOUCHARD, Mme Catherine MASSON
M. PHELIPPEAU Jacques

PRESENTS membres nommés : Mme PERCOT Patricia, Mme WILLIOT Danielle, Mme THOUVIGNON Patricia, Mme MAUPETIT Nadine, M. Charles DAVIAU

Absents excusés : -

Invitée : Mme Gaëlle MEGE, Directrice de l'EHPAD

Secrétaire : Mme Danielle WILLIOT

1. CCAS : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 octobre 2025

Monsieur le Président donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025 ;

Délibération N°25/12/18-01

2. EHPAD : DON

Monsieur le Président expose :

L'association « Les Oenopotes Anglois » fait un don de 200 € à l'EHPAD.

Ce don reçu par l'EHPAD est destiné aux activités de la vie sociale des résidents organisées par le service de la Vie sociale.

A travers ce don, l'association remercie le personnel de restauration de l'EHPAD qui a oeuvré bénévolement pour le repas « Beaujolais de l'association » le 28.11.2025.

- Recette EHPAD au compte 7588

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Décide** d'attribuer ce don à l'EHPAD pour un montant de 200 €

Délibération N°25/12/18-02

3. EHPAD : Décision modificative Equilibre de fin d'année EPRD 2025

Monsieur Le Président expose :

L'exécution budgétaire EPRD 2025 nécessite des ajustements de crédits pour permettre les écritures financières de fin d'année.

Il convient de prendre la décision modificative correspondante à la ventilation des recettes et dépenses prévues.

DM-N2 Délibération N°25/12/18-03

Décision modificative DM N2 EPRD

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** la décision modificative DM-N2 telle que présentée ;

Délibération N°25/12/18-03

4. EHPAD : Décision modificative PROVISIONS EPRD 2025

EHPAD : Décision modificative Reprise Provisions EPRD 2025

Monsieur le Président explique qu'il convient d'effectuer, au titre de l'année 2025, une reprise de provisions, pour les provisions suivantes constituées en 2020, puisque les risques ont disparu.

- 20 000 € pour risque maladie professionnelle d'une aide-soignante **SOIN**
- 30 000 € pour risques liés aux remplacements des agents en maladie (remplacements, recours à l'intérim) **SOIN**
- 15 000 € pour risque réintégration d'un agent en disponibilité et possiblement en situation de maladie professionnelle **Dépendance**
- **Provision CNR CPOM SOINS : 36 200 €** (à utiliser sur 5 ans selon les actions/objectifs du CPOM 2020-2025)

TOTAL : 101 200 €

Reprise de provisions au compte 7815 : + 101 200 €

EHPAD : Décision modificative Constitution Provisions EPRD 2025

- 15 000 € pour risque de contentieux RH **Hébergement**
- 20 000 € pour le risque de perte d'exploitation lié aux difficultés à atteindre le taux d'occupation fixé **Hébergement**
- **Provision CNR CPOM SOINS : 20 000 €** (à utiliser sur 5 ans selon les actions/objectifs du CPOM 2020-2025)

TOTAL : 55 000 €

Dotation aux provisions au compte 6815 : + 55 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'administration rejette la proposition et décide de conserver les provisions existantes après avoir identifié de nouveaux risques.

Ainsi la DM-N4 prévoit :

- Une reprise de provisions en HEBERGEMENT pour un montant de 101 200 € au compte 7815 ;
- Une dotation aux provisions en HEBERGEMENT pour un montant de 101 200 € au compte 6815 ;

Les risques identifiés concernent :

- 1 - Le risque Contentieux RH** pour un montant de **30 000 €** ;
- 2 - Le risque Perte d'Exploitation** en raison d'un taux d'occupation insuffisant* pour un montant de **71 200 €**.

** Insuffisance du taux d'occupation liée à l'absence de douche privative dans les logements (refus fréquents des demandeurs après visite des locaux en 2025).*

Le Conseil d'Administration,

- **Décide** la reprise de provisions au compte 7815 pour 101 200 € ;
- **Décide** une dotation aux provisions au compte 6815 pour 101 200 €

- **APPROUVE** la décision modificative DM-N4 telle que présentée ;

DM-N4 Délibération N°25/12/18-04

Décision modificative DM N4 EPRD

5. EHPAD : Ouverture des crédits d'investissements 2026

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article L 1612-1 du CGCT le CCAS peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'EHPAD de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants décrits seront inscrits au budget de l'EHPAD lors de son adoption. Cela permet, en attendant le vote de l'EPRD 2026 d'honorer nos factures.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'ouverture des crédits présentée dans le tableau ci-joint :

Opérations	EPRD 2025	Quart des crédits	Proposition 2026
Compte 165	40 000 €	10 000 €	10 000 €
Chapitre 21	107 000 €	26 750 €	23 500 €
Compte 205	7 000 €	1 750 €	5 000 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de répartir les crédits ouverts aux articles budgétaires suivants :

Numéro de compte	Libellé	Montant
Compte 165 REMOURSEMENT DES CAUTIONS		
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000 €
Chapitre 20 IMMOBILISATION INCORPORELLES		
205	Concessions de droits similaires, brevets, licences	5 000 €
Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
212	Agencement et aménagement des terrains	
2153	Installations à caractère spécifique	3 500 €
2154	Matériel et outillage	5 000 €
2181	Installations générales	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000 €
2184	Mobilier	5 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000 €
TOTAL		38 500 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Le Conseil d'Administration,

- **Accepte** d'ouvrir 10 000 € correspondant au quart des crédits inscrits au compte 165 de l'exercice comptable 2025.
- **Accepte** d'ouvrir 28 500 € correspondant au quart des crédits inscrits aux chapitres 20 et 21 de l'exercice comptable 2025.
- **Donne son accord** pour les reprendre au titre de l'exercice comptable EPRD 2026

Délibération N°25/12/18-05

6. CCAS : Demande de subventions 2026

Monsieur le Président propose de participer financièrement au fonctionnement des associations qui relèvent précisément de son périmètre d'actions et de compétences :

- Association JALMALV

Après avoir pris connaissance en détails de l'activité de l'association JALMALV sur la commune en 2025, les membres du conseil d'administration décident d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € pour l'année 2026.

La dépense sera affectée sur le compte 6574 (Subv de fonctionnement aux associations).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Décide** d'attribuer la subvention susvisée et de l'affecter au compte 6574 du budget principal 2026 du CCAS

Délibération N°25/12/18-06

7. CCAS : Information Subvention Commune

Monsieur Le Président expose :

Le budget 2025 du CCAS a prévu l'octroi d'une subvention par la commune pour couvrir une partie des charges de personnel transféré au CCAS depuis l'année 2019. Ces charges n'ont pas été entièrement compensées dans les exercices 2019 à 2025.

La subvention de la commune d'un montant de 15 000 € accordée au titre de l'exercice 2025 a permis de couvrir une partie des charges de personnel transféré au CCAS depuis l'année 2019.

8. CCAS : Habitat Inclusif

Réunion de lancement du programme Habitat Inclusif avec Vendée Habitat le 01.12.2025.

Un état des lieux est réalisé sur site : extérieur et intérieur des logements.

Nous avons reçu un planning le 17.12.2025, avec une validation attendue du programme de travaux par le CCAS en place, en février ou mars 2026. Cet engagement permettra une réalisation des travaux avec une livraison en décembre 2027, date butoir.

Liste des travaux de transformation envisagés :

- Traitement thermique des logements
- Travaux extérieurs (couverture, gouttières, réseaux EU/EP, suppression des haies et nouvelles clôtures, terrasse)
- Suppression du local CCAS et agrandissement du PS n°5
- Réfection complète des 10 logements (réutilisation des cuisines déjà installées - mobilier et électroménager)
- Chiffrage d'une salle de vie collective

La convention d'Aide à la vie partagée est à la signature (elle a été reçue le 17.12.2025).

9. EHPAD : Travaux d'extension et de réhabilitation

Réunion le 10.11.2025 en présence de Vendée Habitat et du Département pour une présentation technique et financière du projet.

Tous s'accordent sur la nécessité des travaux. Cependant le coût répercuté sur le tarif Hébergement, à terme en 2032, inquiète. La constitution d'une provision par l'EHPAD, si elle est possible, permettrait d'atténuer, par sa reprise progressive, l'augmentation du prix de journée.

La proximité de l'Habitat Inclusif et la nécessité de construire une salle collective pour le HI permettrait une construction unique avec la salle d'animation de l'EHPAD. L'objectif recherché est la mutualisation des usages – Vie partagée facilitée – et coûts partagés.

Prochaines étapes :

- Présentation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement comprenant les différentes options du projet immobilier (Février 2026) ;
- Recherche d'aides financières (caisses de retraites, ARS/CNSA, ...)
- Réflexions pour constituer une provision
- Nouvelles réflexions pour une réduction des surfaces à usage professionnel
- Présentation en commission financière du Département

10. CCAS/EHPAD : Questions diverses

• **Colis des aînés :**

Colis 1 personne distribués : 234

Colis 2 personnes distribués : 82

Coût : 5267,79 euros.

Satisfaction des habitants : 398 personnes servies. Colis bien préparé avec des produits de qualité. Les bénéficiaires sont satisfaits.

La logistique a été perturbée par une erreur sur la date de livraison.

Initialement prévue dès le jeudi 11 décembre à 10H, la distribution n'a pu être organisée qu'à partir de 13H30 dans le hangar de l'ancienne caserne des pompiers.

La livraison des colis a eu lieu le jeudi 11 décembre à 11H30. Le départ de l'entrepôt avait été demandé le 8 décembre pour une livraison certaine le 10 décembre au plus tard.

• **Partenariat Minibus : Point d'avancement**

Signature des conventions de partenariat avec 10 entreprises : 4 conventions sont encore en attente de retour

Également en attente pour les logos

Covering prévu par Ouest Enseigne du 12 au 15 janvier 2026.

Clôture de la séance à 16h40

Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration du CCAS

- 15 Janvier 2026
- 12 Février 2026
- Date à fixer : Mars 2026 – budgets et engagement HI